

- Mesures de protection
- Information-sensibilisation
- Accompagnement
- Gouvernance
- Coordination gestion de crise



UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE - DUNKERQUE



L'AG2PDK a piloté une étude afin d'accompagner les entreprises à arbitrer entre mesures organisationnelles et travaux de renforcement du bâti.

RÉSUMÉ

L'EXPÉRIENCE

CONTEXTE



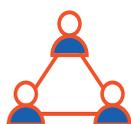
Dans le périmètre de la plate-forme, les entreprises situées en zones d'aléas très fort risque et fort risque (TF et F+) ne sont pas concernées par des mesures

foncières si elles adhèrent à la gouvernance de la sécurité. Se pose alors la question des mesures qu'elles choisiront de mettre en œuvre (dispositions constructives sur les locaux abritant des postes de travail permanents et/ou mesures organisationnelles). Afin d'accompagner les acteurs économiques dans cet arbitrage, l'AG2PDK a piloté la réalisation d'un outil d'aide à la décision élaboré sur la base des études de vulnérabilité.

LES SPÉCIFICITÉS DU PPRT

- > Le site a été retenu parmi les 17 plates-formes au titre de la circulaire du 25 juin 2013.
- > La gouvernance de la sécurité est portée par l'association AG2PDK.
- > Le règlement PPRT ne prescrit pas spécifiquement de plan de mise à l'abri.

ACTEURS IMPLIQUÉS



L'association AG2PDK

Elle a piloté l'élaboration d'un outil d'aide à la décision, organisé le montage financier et signé des conventions avec chaque entreprise.

Les industriels à l'origine des risques

Ils ont participé au financement des études et aux phases de restitution.

Les entreprises impactées

13 entreprises, composées de 59 bâtiments, étaient concernées initialement. Elles ont financé en partie les études et sont propriétaires de leurs résultats.



OBJECTIFS

- > Trouver des **solutions « alternatives » au renforcement du bâti ou permettant d'en réduire le coût**
- > Protéger le personnel
- > **Harmoniser l'interprétation du règlement du PPRT** en proposant un outil commun

DESCRIPTIF

UN OUTIL POUR AIDER À LA PRISE DE DÉCISION

Les entreprises éligibles aux critères de la plate-forme et adhérentes à l'AG2PDK peuvent se maintenir dans les périmètres à risques. Afin de les accompagner dans la mise en œuvre de mesures pour protéger les salariés, l'AG2PDK a lancé une démarche dont l'objectif était de fournir un outil d'aide à la décision pour **arbitrer entre renforcement du bâti et mesures organisationnelles**.

Le financement a été assuré par les entreprises directement concernées par les études. Par ailleurs, l'État a accepté d'affecter à ce projet un reliquat des sommes versées au fond de revitalisation par Arcelor-Mittal Atlantique et Lorraine.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROJET

Étape 1 - Collecte et traitement des données existantes

Les entreprises impactées et les sites Seveso ont élaboré une méthodologie reposant sur une analyse des données existantes, bâtiment par bâtiment, collectées auprès des membres de l'AG2PDK et de la DREAL. L'AG2PDK a ensuite lancé un marché et sélectionné un bureau d'études. *A minima* lui ont été remis, pour chaque entreprise : un document synthétique décrivant l'entreprise (nombre de salariés, organisation du travail, etc.), un plan d'implantation des bâtiments et les sources potentielles des dangers, l'étude de vulnérabilité, les scénarios résultant de l'étude de dangers du site Seveso impactant l'entreprise et le plan d'organisation interne.

Ce travail d'analyse a permis de classer les bâtiments en 4 catégories :

- 12 bâtiments pour lesquels des solutions d'optimisation ont été trouvées, sans conduire d'investigations complémentaires ;
- 6 bâtiments pour lesquels seuls des travaux de renforcement étaient envisageables ;

- 7 bâtiments non traités faute d'études de vulnérabilité réalisées lors de l'élaboration du PPRT ;
- 34 bâtiments nécessitant des diagnostics complémentaires. Pour 3 bâtiments, la prise en compte de la dynamique retardée a permis d'envisager une évacuation du personnel vers des zones sûres.

En définitive, 31 bâtiments ont été retenus pour l'étape 2.

Étape 2 – Diagnostics complémentaires et propositions de solutions « alternatives »

Un ingénieur bâtiment et un ingénieur risques industriels ont visité les 31 bâtiments afin de mettre à jour les données et d'examiner la possibilité de mettre en œuvre des mesures organisationnelles en considérant différents critères tels que les conditions d'alerte, la vulnérabilité des bâtis, les moyens de protection existants, etc.

Étape 3 – Principales conclusions

Une synthèse et un document détaillé reprenant les éléments de l'étude ont été remis à chaque entreprise.

Dans le cas de phénomènes retardés, un principe organisationnel a été retenu intégrant l'alerte et l'évacuation du personnel vers des zones sûres.

Dans le cas de phénomènes à dynamique immédiate ou temporisée, des mesures permettant des gains importants sur le coût des renforcements ont été proposées :

- **suppression** : renforcement des éléments jugés réellement vulnérables, protection du volume intérieur des hangars vis-à-vis de l'envol des tôles et éléments de couverture par la pose de grillages de protection ;
- **thermique** : mise en place d'écrans thermiques au plus près des sources de danger ;
- **toxique** : principe d'évacuation aidée si besoin par des masques de fuite.



FOCUS

UN EXEMPLE D'EXPLOITATION DES ÉTUDES DE VULNÉRABILITÉ

Dans le cadre de l'élaboration des PPRT, des études de vulnérabilité ont été réalisées sur les bâtis situés dans les zones d'aléas les plus importants (F à TF+). Elles avaient pour but d'aider à définir la stratégie en matière de mesures foncières et de déterminer quels travaux seraient à réaliser pour garantir la sécurité des personnes. Sur la ZIP de Dunkerque, ces études ont fourni les données d'entrées qu'il a fallu compléter afin d'introduire une dimension organisationnelle et revisiter pour les mettre à jour. Du fait de l'évolution des installations, par exemple, les données sont parfois obsolètes. Cette démarche est une première à notre connaissance.

BILAN

POINTS FORTS

- Un outil concret pour aider les entreprises dans le choix des mesures à mettre en œuvre
- La définition d'une méthodologie pionnière dans ce domaine, élaborée collectivement
- Une étude qui facilite le maintien des entreprises en limitant le recours à des travaux

PERSPECTIVES

- Généraliser l'outil et capitaliser les conclusions de l'étude pour qu'elles puissent être utiles pour d'autres entreprises
- Approfondir la dynamique initiée entre sites Seveso et entreprises riveraines par la mise en place de nouveaux projets, tels que les POI articulés

CHIFFRES CLÉS

31

bâtiments étudiés
et 8 entreprises
concernées

2

années d'échanges
et de travail

140 000

d'euros de coût de l'étude



ENSEIGNEMENTS

CONDITIONS DE RÉUSSITE

- > Une réflexion menée par les services de l'État, durant l'élaboration du PPRT, sur les conséquences de sa mise en œuvre pour les entreprises
- > Des entreprises mobilisées sur la base du volontariat pour participer à cette étude pilote
- > L'implication des sites Seveso à chaque étape de l'étude

DIFFICULTÉS À SURMONTER

- > L'absence d'études de vulnérabilité sur 7 bâtiments
- > Des écarts entre les études de vulnérabilité et les relevés de terrain

ÉLÉMENTS À CAPITALISER

- > Les fiches de synthèse concernant le panel originel
- > Le cahier des charges de l'étude

POUR ALLER PLUS LOIN



EXPÉRIENCE DUNKERQUE :
medef-cote-opale.com

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES ET PPRT
Cette démarche vise à identifier et présenter des retours d'expériences développés dans les territoires impactés par les PPRT.

www.amaris-villes.org

DÉMARCHE SOUTENUE PAR :



ILS SE SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

BREST MÉTROPOLÉ, CAUX-VALLÉE DE SEINE,
GONFREVILLE-L'ORCHER, SALAISE-SUR-SANNE,
SYNERZIP-LH, UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES